Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 029-212900518-20260219-2026_02_19_008-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

VILLE D'ERGUÉ-GABÉRIC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉVRIER 2026

Rapporteur : Hervé HERRY

DÉLIBÉRATION n°2026-008 - SÉCURISATION DES CARREFOURS SECTEURS LA CROIX ROUGE, LENHESQ ET MUNUGIC – CONVENTION DE FINANCEMENT ET D'ENTRETIEN AVEC LE DÉPARTEMENT

L'An deux mil vingt-six, le dix-neuf février, les membres du Conseil municipal de la commune d'Ergué-Gabéric se sont réunis en séance à 18 h 30, à la salle des mariages, sur la convocation qui leur a été donnée le douze février, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 21 Absents : 8 Votants : 26

Etaient présents : M. Hervé HERRY, Mme Marie-Laure LE MEUR, M. Damien ABOLIVIER, M. Pierre-André LE JEUNE, Mme Marie-Claude GEFFROY, M. Eric GUEGUEN, Mme Anne LE BRAS, M. Michel HOSTIOU, M. Patrick POUPON, M. René BIZIEN, M. Frantz DASIVLA, M. Jean-Michel MOULLEC, Mme Hatice DEMIR, Mme Béatrice MONCUS, Mme Gwenn PERENNES, Mme Virginie LE CORRE, M. Patrice MONOT, M. Damien JEGOU, M. Eric DORIOL, M. Alain LE GRAND, M. Emmanuel LE PENNEC

Etaient absents :
Mme Yolaine PODEUR, excusée, qui a donné pouvoir à Mme Marie-Laure LE MEUR
Mme Nathalie DERVOET, excusée, qui a donné pouvoir à M. Jean-Michel MOULLEC
Mme Sandrine LE ROUZIC, excusée, qui a donné pouvoir à M. Frantz DASIVLA
Mme Céline GUYOMARD, excusée
Mme Isabelle BARBEY, excusée
M. Fabrice HOURMANT, excusé, qui a donné pouvoir à M. Alain LE GRAND
Mme Cécile NASONE, excusée
M. Benjamin DE RAUCOURT, excusé, qui a donné pouvoir à M. Emmanuel LE PENNEC

Secrétaire de séance : Mme Hatice DEMIR

♦♦♦

Dans le cadre de la sécurisation des carrefours sur la route départementale n°15 dans les secteurs de La Croix Rouge, Lenhesq et Munugic, le Département du Finistère va engager les travaux suivants :

- Création d'un giratoire à 4 branches sur le secteur de La Croix Rouge,
- Modification et sécurisation du carrefour de Lenhesq,
- Amélioration de la sortie du lieu-dit Munuguic.

Le montant de l'opération globale est estimé à 550 000 € HT, études et travaux compris. Compte tenu de l'intérêt de ces aménagements pour la commune d'Ergué-Gabéric, il y a lieu de convenir d'une participation de la collectivité sur cette opération.

Le nouveau giratoire comportera 4 branches, deux sur route départementale et deux sur voies communales. Cela induirait une participation de la ville à hauteur de 50 % du coût des travaux.

Par ailleurs, les aménagements sur les secteurs de Lenhesq et Munuguic ont également vocation à sécuriser les abords des voies communales. Par conséquent, la Ville envisage de participer à hauteur de 50 % sur ces aménagements.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 029-212900518-20260219-2026_02_19_008-DE

À cet effet, une convention devra intervenir entre la commune et le Département du Finistère. Cette convention définira le principe général de répartition des coûts en fonction de l'estimation financière de l'opération globale fixée à 550 000 € HT. À l'issue des travaux, le montant sera ajusté au regard des dépenses réelles exécutées.

La convention précisera également les principes d'entretien courant du giratoire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 25 voix pour et 1 abstention (M. Eric DORIOL) :

- **DE VALIDER** les travaux d'aménagement et de sécurisation des secteurs de La Croix Rouge, Lenhesq et Munugic ainsi que l'enveloppe financière de 550 000 € HT pour la réalisation des études et travaux,

- **D'ACCEPTER** les termes de la présente convention à intervenir avec le Département du Finistère,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de financement et d'entretien.

P.J. : Convention de financement et d'entretien, plans

Le Maire,
Hervé HERRY

